

Notice pour l'inscription administrative dans le parcours de formation M2 MEEF PE 1^{er} degré « non lauréat du CRPE » Rhône et l'Ain

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'inscription administrative en vue de votre candidature dans le parcours M2 MEEF PE 1^{er} degré. **Elle ne concerne que les étudiants primo entrants.**

Attention :

- Un étudiant inscrit l'an dernier ou les années précédentes en formation continue à l'université Claude Bernard Lyon 1 **ne pourra pas s'inscrire par le web.** L'inscription doit être effectuée par les personnels de scolarité.
- Un étudiant en défaut de paiement avec l'université Claude Bernard Lyon 1 ou dont la situation n'est pas régularisée avec la Bibliothèque Universitaire ne pourra pas s'inscrire par le web.

✚ ETAPE N° 1 : L'inscription administrative par le web uniquement pour la formation initiale

Etape 1.1 : CVEC- Contribution Vie Etudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Depuis le 1er juillet 2018 cette contribution devra être réglée avant toute inscription :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquiescer-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

ATTENTION : Les étudiants relevant du statut FC (Formation Continue) ne sont pas soumis à la CVEC

Etape 1.2 : site inscription administrative : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

Les inscriptions en ligne pourront se faire à partir du 13 juillet 2021.

- Durant la phase d'inscription administrative : assistance téléphonique 04 72 43 13 23

ETAPE N° 2 : Téléchargement des pièces justificatives en ligne

Les pièces justificatives devront être téléchargées et déposées lors de **l'inscription administrative** par le web.

Après validation de vos pièces justificatives vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité.

La carte étudiante vous sera remise à la rentrée.

Information : Statut formation continue

Pour étudier son statut de formation, se reporter à l'annexe 1 de ce document.

- **L'inscription administrative** par le web des étudiants en formation continue n'est pas possible. L'inscription est manuelle à Lyon1 elle doit être effectuée par les personnels de scolarité. **Un dossier papier et la liste des pièces justificatives vous seront adressés par mail après confirmation sur e candidat de votre part et avant le 21 juillet 2021.**
- Votre certificat de scolarité et votre carte étudiant vous seront remis après finalisation de votre inscription administrative.

Pour toute information complémentaire sur le statut de formation continue vous pouvez contacter Sandrine platre (sandrine.platre@univ-lyon1.fr) au 04.74.32.15.72 ou 06.33.88.12.68.

Etudiants ne pouvant pas s'inscrire par le web

Veillez contacter Mme RAZEBASSIA Aurélie _ aurelie.razebassia@univ-lyon1.fr pour le site du Rhône

Veillez contacter Mme PLATRE Sandrine – sandrine.platre@univ-lyon1.fr pour le site de l'Ain

Bonne rentrée à tous !

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).
- pour l'AEU : tous les stagiaires relèvent de la formation continue (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU préparation concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année** (devis sur demande à fsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1 400 € ou devis sur simple demande à fsciences@univ-lyon1.fr Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2021.</i>	Tarifs : - 3 000€ l'année** si financement par le CPF ou - 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi relèvent de la formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 € avec autofinancement, payable en 3 fois ou 1 400 € si financement Pole Emploi et/ou CPF. Possibilité de mobiliser votre CPF, <u>après</u> acceptation de votre candidature, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr. Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Tarif = 1 020 €. Ces sommes seront payables en 3 fois.

** Tarif spécifique pour les agents de l'Education Nationale mobilisant leur CPF. Compte tenu des délais imposés par le Rectorat, nous consulter le plus tôt possible.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et, le cas échéant, votre n° identifiant Pole Emploi + agence de rattachement.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)

Le N° INE : Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et **doit être conservé précieusement par l'étudiant.**

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères.